



INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE POUR LA RENTREE 2023/2024

Les inscriptions sont ouvertes pour les futurs élèves de petite section nés en 2020 ainsi que pour les nouveaux arrivés sur la commune de Gesvres le chapitre.

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez d'abord passer en mairie de Gesvres le chapitre où une autorisation d'inscription vous sera remise sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

La mairie de Gesvres le chapitre vous accueille le mercredi de 8h30 à 11h30 et le vendredi de 8h30h à 11h30.

Ensuite vous pourrez prendre contact par mail ce.0771645v@ac-creteil.fr pour un rendez-vous avec le directeur de l'école maternelle Monsieur Lootens.

Il vous recevra sur RDV :

- vendredi 3 février de 8H à 11H et de 13H20 à 16H
- mardi 7 février de 8H à 11H et de 13H20 à 18H20
- mardi 14 février de 13H20 à 16H
- vendredi 17 février de 16H20 à 18H20

La mairie